

## **5.11. Adresse des citoyennes à la Commission exécutive de la Commune de Paris., Journal Officiel, 13 avril 1871.**

Considérant,

Qu'il est du devoir et du droit de tous de combattre pour la grande cause du peuple, pour la Révolution

Que le péril est immédiat et l'ennemi aux portes de Paris

Que l'union faisant la force, à l'heure du danger suprême, tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective de la population entière, à laquelle rien ne saurait résister

Que la Commune, représentante du grand principe proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, par la même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière, sans distinction de sexe - distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel repose les privilèges des classes dominantes

Que le triomphe de la lutte actuelle - ayant pour but la suppression des abus, et , dans un avenir prochain, la renovation sociale toute entière, assurant le règne du travail et de la justice - a, par conséquent, le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens

Que le massacre des défenseurs de Paris par les assassins de Versailles, exaspère à l'extrême la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance

Qu'un grand nombre d'elles sont résolues, au cas où l'ennemi viendrait à franchir les portes de Paris, à combattre et vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs

Qu'une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire est une force capable de donner un soutien effectif et vigoureux à la Commune de Paris, ne peut réussir qu'avec l'aide et le concours du gouvernement de la Commune.

Par conséquent

Les déléguées des citoyennes de Paris demandent à la commission exécutive de la Commune 1) de donner l'ordre aux maires de tenir à la disposition des comités d'arrondissement et du Comité central, institué par les citoyennes pour l'organisation de la défense de Paris, une salle dans les mairies des divers arrondissements, ou bien, en cas d'impossibilité, un local séparé, où les comités pourraient siéger en permanence 2) de fixer dans le même but un grand local où les citoyennes pourraient faire des réunions publiques 3) de faire imprimer aux frais de la Commune les circulaires, affiches et avis que les dits comités jugeraient nécessaire de propager.

Pour les citoyennes déléguées, membre du Comité central des citoyennes :

Adélaïde Valentin, Noémie Colleville, Marcand, Sophie Graix, Joséphine Pratt, Céline Delvainquier, Aimée Delvainquier, Elisabeth Dmitrieff.